

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-232.

Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Nora Bridget Lahey, demeurant
en la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, épouse
de John Joseph Lahey, domicilié au Canada et demeurant
à Goose Bay, dite province, a, par voie de pétition, allégué
que lui et elle ont été mariés le deuxième jour de novembre 5
1957, à Bell Island, dite province, et qu'elle était alors
Nora Bridget Whelan; considérant que la pétitionnaire
a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis
par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant
que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10
fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce
qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du
consentement du Sénat et de la Chambre des communes
du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15
demeurera à tous égards nul et de nul effet.